

ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **74 488 132** Dinars, un actif net de **74 384 742** Dinars, un résultat bénéficiaire net de **6 704 389** Dinars et une Valeur liquidative de **133,008** Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport, Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.b « **Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs similaires** » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** »

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport,

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers, Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative, Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait, Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle,

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement,

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion, L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister, Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion, Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée, Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport, Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation,
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle,
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit,

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne, A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne.

Autres obligations réglementaires

- Au 31 décembre 2025, la valeur d'origine des parts en circulation du Fonds « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » s'élève à **55 925 100 dinars**, ce qui dépasse la limite maximale de cinquante millions de dinars, fixée par l'article premier du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis le, 23 Février 2026
Le commissaire aux comptes
Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 31/12/2025
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	55 683 015	97 671 339
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 541 439	6 294 211
b - Obligations et Valeurs assimilées		52 141 576	91 377 128
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		18 805 117	29 556 632
a - Placements monétaires	3-3	6 988 976	4 492 823
b - Disponibilités	3-5	11 816 141	25 063 809
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	-	844
AC 4 - Autres actifs			
TOTAL ACTIF		74 488 132	127 228 815
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	86 651	150 939
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	16 739	29 289
TOTAL PASSIF		103 389	180 228
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-7	55 344 837	100 098 029
CP 2 - Sommes capitalisables	3-8	19 039 906	26 950 559
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		14 841 636	19 089 458
b – Sommes capitalisables de l'exercice		4 198 270	7 861 100
ACTIF NET		74 384 742	127 048 587
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		74 488 132	127 228 815

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	6 231 643	5 399 509
a - Dividendes		157 053	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 074 590	5 399 509
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	1 494 476	5 307 916
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 726 119	10 707 425
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-1 232 410	-1 596 336
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 493 709	9 111 089
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-109 057	-141 319
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 384 652	8 969 770
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-2 186 383	-1 108 669
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		4 198 270	7 861 100
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 2 186 383	- 1 108 669
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-183 716	305 405
* +/- values réalisées sur cession des titres		503 449	236 998
* Frais de négociation de titres		4	-2
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 704 389	9 512 171

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2025

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	6 704 389	9 512 171
a - Résultat d'exploitation	6 384 652	8 969 770
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-183 716	305 405
c - +/- values réalisées sur cession de titres	503 449	236 998
d - Frais de négociation de titres	4	-2
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	<u>-59 368 234</u>	<u>13 616 136</u>
a - Souscriptions	-	252 733 715
* Capital	-	205 350 998
* Régularisation des sommes non distrib.	-	409 466
* Régularisations des sommes distrib.	-	46 973 251
b - Rachats	-59 368 234	-239 117 579
* Capital	-44 974 189	-192 934 852
* Régularisation des sommes non distrib.	-98 740	-479 879
- Régularisation des sommes distrib.	-14 295 305	-45 702 849
VARIATION DE L'ACTIF NET	-52 663 845	23 128 308
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	127 048 587	103 920 280
b - En fin de l'exercice	74 384 742	127 048 587
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	1 015 530	888 967
b - En fin de l'exercice	559 251	1 015 530
Valeur liquidative	133.008	125.106
AN 6 - Taux de Rendement de l'exercice	6,32%	7,02%

ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2025

(Unité en Dinars Tunisiens)

I. NOTES D'ORDRE GENERAL

PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Attijari FCP Obligataire est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 18 Décembre 2019, sous le N° 41-2019, le fonds a été constitué le 17 Décembre 2020, sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution

La gestion d'ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE est confiée à la société « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. *Exceptionnellement le premier exercice couvre la période allant du 23 août 2021 jusqu'au 31/12/2022.*

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/12/2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2025 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2025 ne contient pas cette catégorie de BTA.

c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de**

pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2- Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste au 31/12/2025 s'élève à 55 683 015 Dinars contre à 97 671 339 Dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Coût d'acquisition	53 720 970	94 707 354
- Obligations et valeurs assimilées	50 311 461	88 676 712
- Titres OPCVM obligataires	3 409 509	6 030 642
Plus ou moins -values potentielles	185 782	369 498
-Obligations et valeurs assimilées	53 852	105 929
- Titres OPCVM obligataires	131 930	263 569
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	1 776 263	2 594 487
Total	55 683 015	97 671 339

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Le solde de ce poste au 31/12/2025 s'élève à 6 231 643 Dinars contre à 5 399 509 Dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- Revenus des Obligations	607 4590	5 399 509
- Revenus des Bons de trésor Assimilables		-
- Revenus des titres OPCVM	157 053	-
Total	6 231 643	5 399 509

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste au 31/12/2025 s'élève à 6 988 976 Dinars contre à 4 492 823 Dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
- Créances sur opérations de pension livrée	-	-
- Intérêts courus sur opérations de pension livrée	-	-
- Certificats de dépôts	6 987 754	4 492 028
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	1 222	796
TOTAL	6 988 976	4 492 823

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements au 31/12/2025 s'élève à 1 494 476 Dinars contre 5 037 916 Dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- Intérêts du compte courant	126 103	94 714
-intérêts des certificats de dépôts	655 202	344 358
-Intérêts des prises en pension	713 171	4 868 845
Total	1 494 476	5 037 916

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste au 31/12/2025 s'élève à 11 816 141 Dinars contre à 25 063 809 Dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
- Avoirs en banque	18 539 045	1 739 599
- Sommes à l'encaissement	2 325 625	45 923 455
- Sommes à régler	-9 132 762	-22 680 824
- Intérêts courus/Cpte courant	84 233	81 578
Total	11 816 141	25 063 809

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste au 31/12/2025 est nul contre à 844 Dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
- Souscriptions à encaisser	-	-
- Retenue à la source sur BTA	-	844
- Achat en Bourse ou Rachat OPCVM	-	-
Total	-	844

3-7 Note sur le capital

Capital au 31/12/2024	Montants
- Montant	100 098 029
- Nombre de parts	1 015 530
- Nombre de porteurs de parts	434
Souscriptions réalisées	
- Montant	
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	
- Montant	-45 072 929
- Nombre de titres	456 279
- Nombre de porteurs de parts sortants	128
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-183 716
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	503 449
- Frais de négociation de titres	4
Capital au 31/12/2025	
- Montant	55 344 837
- Nombre de titres	559 251
- Nombre de porteurs de parts	306

3- 8 Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que « Attijari FCP Obligataire » est un fonds de capitalisation et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Sommes distribuables de l'exercice en cours	4 198 270	7 861 100
Sommes distribuables des exercices antérieurs	14 841 636	19 089 458
Total		26 950 559

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste au 31/12/2025 s'élève à 86 651 Dinars contre à 150 939 Dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
- Gestionnaire	72 969	127 107
- Dépositaire	13 682	23 833
Total	86 651	150 939

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste au 31/12/2025 s'élève à 16 739 Dinars contre à 29 289 Dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
- CMF à payer	7 665	13 352
- Etat taxes à payer	9 074	15 937
- Placement souscrit non encore dénoué	-	-
- Rachat à décaisser	-	-
TOTAL	16 739	29 289

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste au 31/12/2025 s'élève à 1 232 410 Dinars contre 1 596 336 Dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/12/2024 au 31/12/2024
- Rémunération du gestionnaire	1 037 819	1 344 283
- Rémunération du dépositaire	194 591	252 053
Total	1 232 410	1 596 336

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste au 31/12/2025 s'élève à 109 057 Dinars contre à 141 319 Dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/12/2024 au 31/12/2024
- Redevance CMF	109 015	141 206
-Autres charges/ Services bancaires	42	113
Total	109 057	141 319

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du Fonds a été confiée à « **Attijari Gestion** » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au titre de la période allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 s'élève à Dinars 1 037 819 TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de au titre de la période allant du 01 Janvier 2025 au 31 décembre 2025 s'élève à 194 591 TTC.

4-3 Données par action

Libellé	2025	2024	2023	2022
Total des revenus des placements	13,815	10,544	9,180	10,446
Charges de gestion des placements	-2,204	-1,572	-1,271	-1,253
Revenus nets de placements	11,611	8,972	7,909	9,193
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,195	-0,139	-0,113	-0,112
Résultat d'exploitation	11,416	8,833	7,797	9,082
Régularisations du résultat d'exploitation	-3,909	-1,091	0,008	1,911
Sommes distribuables de l'exercice	7,507	7,742	7,804	10,993
Variation des +/- values potentielles sur titres	-0,329	0,301	0,044	0,038
+/- values réalisées sur cession de titres	0,900	0,233	0,068	-1,964
Frais de négociation de titres	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
+/- values sur titres et frais de négociation	0,572	0,534	0,113	-1,927
Résultat net de l'exercice	11,988	9,367	7,909	7,155
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,572	0,534	0,113	-1,927
Régularisation du résultat non distribuable	-0,177	-0,069	0,005	-0,088
Sommes non distribuables de l'exercice	0,395	0,465	0,118	-2,015
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	133,008	125,106	116,900	108,978

4-4 Ratios de gestion des placements :

Libellé	2025	2024	2023	2022
Actif Net Moyen	109 014 565	141 206 155	99 945 454	66 792 449
Total charges / actif net moyen	1,231%	1,231%	1,231%	1,349%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,131%	1,131%	1,131%	1,238%
autres charges / actif net moyen	0,100%	0,100%	0,100%	0,111%
résultat d'exploitation / actif net moyen	5,857%	6,352%	6,935%	10,864%

4-5 Les mouvements sur le portefeuille – titres au cours de l'année 2025

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- values latentes	Valeur totale	+/- values réalisées
Solde au 31/12/2024	94 707 354	2 594 487	369 498	97 671 339	-
Acquisitions de l'année	3 000 162		-	3 000 162	-
Obligations	-	-	-	-	-
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Emprunts national					
Actions SICAV	3 000 162	-	-	3 000 162	-
Cession et remboursement de l'année	-43 986 547	-	-	-43 986 547	503 449
Obligations	-8 419 755	-	-	-8 419 755	286 006
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Emprunts national	-29 945 496			-29 945 496	
Actions SICAV	-5 621 296	-	-	-5 621 296	217 443
Variation des +/- values latentes		-	-183 717	-183 715	-
Actions SICAV	-	-	-131 639	-131 637	-
Obligations	-	-	-52 078	-52 078	-
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Variation intérêts courus	-	-818 224	-	-818 224	-
Solde au 31/12/2025	53 720 969	1 776 263	185 781	55 683 015	503 449

Annexe I Attijari FCP Obligataire
Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/12/2025

CODE ISIN	Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif
CODE ISIN	Obligations		31 762 420	32 978 004	44,27%
TN0GGAF4RX47	AMEN BANK SUB, 2023-2 CAT D	20 000	2 000 000	2 027 993	2,72%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 CAT B	38 000	3 040 000	3 092 158	4,15%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CAT B	30 000	3 000 000	3 055 187	4,10%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CAT A	50 000	2 000 000	2 044 274	2,74%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	15 000	900 000	915 408	1,23%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASING 2024-1	37 200	2 976 000	3 171 669	4,26%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023/1	20 000	1 200 000	1 255 218	1,69%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL 2024-1	30 000	3 000 000	3 116 449	4,18%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-01	30 000	2 400 000	2 539 587	3,41%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	10 000	200 000	202 792	0,27%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-1 TF	10 000	400 000	406 312	0,55%
TN4SCYEXIVY5	TUNISIE LEASING 2024-1	40 000	3 200 000	3 368 764	4,52%
TNIPE0BZ0LR6	TUNISIE LEASING 2024-2	20 000	1 600 000	1 639 031	2,20%
TN0003900248	UIB 2009/1 CC	100	1 620	1 860	0,00%
TN0003900248	UIB 2009/1 CC	2 130	34 080	39 385	0,05%
TN0003900248	UIB 2009/1 CC	3 500	56 000	63 505	0,09%
TN0003900248	UIB 2009/1 CC	9 670	154 720	174 603	0,23%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUBORDONNE 2021-2	10 000	600 000	610 145	0,82%
TN4IAOG1Z7S3	BIAT SUB 2022-1 CAT E TV	50 000	5 000 000	5 253 661	7,05%
CODE ISIN	BTA & OBLIGATIONS ETAT		18 549 041	19 163 572	25,73%
TN0008000820	EMP NAT 2021 T2 CA TF	80	371	410	0,00%
TN0008000838	EMP NAT 2021 T3 CB TV	100 000	10 000 000	10 354 893	13,90%
TN0008000846	EMP NAT 2022 T1 CB TF	200	186 000	197 906	0,27%
TN0008000887	EMP NAT 2022 T1 CB TF	137	651	689	0,00%
TN5QHXZ8T348	EMP NAT 2022 T1 CB TF	40 000	4 000 000	4 040 313	5,42%
TNBDWIX8EYF6	EMP NAT 2022 T1 CB TF	182	1 729	1 794	0,00%
TNCGJF5TW027	EMP NAT 2022 T1 CB TF	158	14 516	16 114	0,02%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2022 T1 CB TF	35 000	3 500 000	3 670 654	4,93%
TNGVARQJO7Y7	EMP NAT 2022 T1 CB TF	67 027	636 757	653 349	0,88%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T2 CA TV	437	33 593	36 302	0,05%
TNM46OWVRPO6	EMP NAT 2022 T2 CA TV	907	5 896	8 041	0,01%
TNOAYHSVTHY1	EMP NAT 2022 T4 CA TF	473	4 495	4 683	0,01%
TNQCK0BPZ5A4	EMP NAT 2022 T4 CA TF	17 068	162 146	175 442	0,24%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	38	2 888	2 982	0,00%
CODE ISIN	TITRES OPCVM		3 409 509	3 541 439	4,75%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	1 973	2 000 973	2 111 945	2,84%
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	8 762	1 408 535	1 429 494	1,92%
CODE ISIN	Certificats de depots		6 987 754	6 988 976	9,38%
TNPN5F006CA4	CD31/12/25_10J_7MD_ATTIJARIBANK_7,89%	1	6 987 754	6 988 976	9,38%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme			60,708,723	62,671,990	84,14%